

M. GREEN: A l'heure qu'il est, les corps policiers des provinces ne relèvent nullement de l'autorité fédérale, ni par l'entremise de la Gendarmerie à cheval ni par celle du ministère de la Défense nationale, n'est-ce pas?

Le très hon. M. LAPOINTE: Je pensais que le ministère de la Défense nationale avait quelque chose à y voir; quant à moi, je sais que je n'ai rien à y voir.

M. ROSS (St. Paul's): J'ai déjà parlé ici de la question de la protection des centrales électriques de l'Ontario. Cela n'est plus une question provinciale, c'est plutôt, me semble-t-il, une question d'importance nationale; la question de savoir qui, des provinces ou du Dominion doit payer les frais de protection de ces usines ne devrait pas se poser. Comme ces usines ont une importance nationale, je prétends que la responsabilité de les protéger convenablement incombe au gouvernement fédéral. Si ce dernier fournissait des gardiens, cela éliminerait une grande partie de la discussion à laquelle se livrent les provinces et le Dominion. Je me demande si l'on apprécie bien l'importance vitale qu'ont les installations de Chippawa, de Beauharnois et de plusieurs autres endroits du pays. Ce que j'ai vu m'a convaincu que ces usines ne sont pas suffisamment protégées. Je demande au ministre d'y voir.

M. CHURCH: On a chargé les corps de police des villes de tant de besognes fédérales qu'ils n'ont pas assez d'hommes pour s'acquitter de leurs fonctions qui constituent à protéger la vie et la propriété dans les grandes villes. Le Dominion devrait s'occuper de faire observer ses propres lois; sinon, il devrait verser des subventions aux grandes villes pour le faire.

(Le crédit est adopté.)

#### POSTES

265. Administration, y compris la somme requise pour verser des allocations aux dactylographes, classe 1, assignées à la perforation des stencils, en conformité des règlements approuvés par arrêté du conseil, \$438,000.

M. CHURCH: Je désire signaler à l'attention du nouveau ministre des Postes (M. Mulock) la rotonde de la gare postale "A" à l'angle des rues Bay et Front Toronto. Cette ville ne possède pas un hôtel des postes convenable, bien qu'elle contribue de 8 millions de dollars aux revenus du gouvernement, c'est-à-dire plusieurs millions de dollars de plus que toute autre ville. Cet édifice, à l'angle des rues Front et Bay, devrait être restauré, surtout la rotonde. Les postes sont un grand service d'utilité publique, mais cet édifice de Toronto ne fait guère honneur au

[Le très hon. M. Lapointe.]

Gouvernement si on le compare aux autres édifices modernes affectés aux services d'utilité publique. Cet édifice, situé à côté de la gare Union, reste fermé à partir d'une heure le samedi après-midi jusqu'au lundi matin. Quand les voyageurs et les touristes vont à l'hôtel des Postes pour acheter un timbre-poste ou retirer leur courrier, ils voient sur la porte, après une heure le samedi, une affiche leur disant de demander au constable de leur indiquer la route à prendre pour aller au bureau de poste de la rue Adelaide. Le touriste se trouve ainsi obligé de se débrouiller comme il peut, dans une ville qu'il ne connaît pas, ce qui est bien désagréable par une journée de chaleur. Je n'ai pas vu moi-même cette affiche, mais j'ai reçu deux ou trois lettres à ce sujet, et au sujet du piètre service à la gare et au quai pendant les fins de semaine. Nous avons d'excellents fonctionnaires des postes qui travaillent dans des conditions pitoyables. On devrait améliorer le service postal au Canada en se basant sur celui que possède la Grande-Bretagne en y ajoutant certains services modernes. Nous devrions avoir un service convenable à Toronto, et le coût de l'affranchissement des lettres mises à la poste à Toronto pour être livrées dans la même ville devrait être réduit à 1c. L'argent payé par les maisons de commerce de gros et de détail et par les ouvriers de Toronto, et qui s'établit à près de 8 millions, ne devrait certainement pas servir à maintenir le service postal dans tout le pays. Le ministre n'est en fonction que depuis quelques jours, mais comme il est de la région de Toronto, je le prie de s'occuper de cette question.

L'hon. W. P. MULOCK (ministre des Postes): La première question qu'a posée mon honorable ami intéresse le ministère des Travaux publics. Je serai heureux d'étudier l'autre point qu'il a soulevé.

M. HAZEN: A quoi se sont chiffrées les recettes du ministère des Postes l'an dernier?

L'hon. M. MULOCK: Le revenu brut au cours de 1939-1940 s'est établi à \$44,208,369.48.

M. HAZEN: Le ministre aurait-il l'obligation d'étudier la question d'expédier franc de port le courrier de nos troupes outre-mer? Nos soldats tiennent beaucoup à rester en relations intimes avec leurs familles. Je proposerais, en outre, que cette exemption porte sur les colis tout autant que sur les lettres. Je sais d'expérience combien réconfortant peut être le courrier et, si je puis dire, quel appui moral il constitue. Je prie sincèrement le ministre d'examiner cette question.

M. CHURCH: Quelle date compte-on ouvrir le nouvel édifice de la rue Fleet, à To-